Ruisseau Martin

31I01-050-0203

31I01-050-0203

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

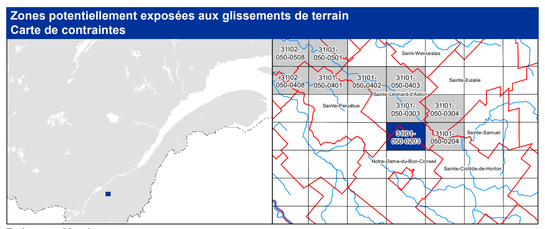

Ruisseau Martin

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- RS1 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- RS2 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA2 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NHH — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- DR — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	Novembre 2012
Orthophographie numérique	MRC de la région Centre-du-Québec	Printemps 2020

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (décembre 2021)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021

Transports Québec